

3^{ÈME} JOURNÉE RÉGIONALE DE BIOLOGIE MÉDICALE POITIERS

JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011

Professeurs,
Docteurs,
Mesdames, Messieurs,

Il m'est très agréable d'être parmi vous ce matin, et je suis heureux d'ouvrir cette troisième journée régionale consacrée à la biologie médicale.

Permettez-moi de saluer, dès à présent, la présence de Mme Anne-Marie Gallot, de la Direction générale de la santé, qui nous fera l'honneur de nous dresser dans quelques instants l'état des lieux de la réforme de la biologie.

Cette réforme a pour objectif « de permettre à chacun d'avoir accès à une biologie médicale de qualité prouvée, payée à son juste prix, dans un cadre européen ». Cette réforme intervient 33 ans après la dernière réforme générale de la biologie (la loi du 11 juillet 1975) et 20 ans après l'instauration des Sociétés d'Exercice Libéral. Cette réforme était donc attendue et ambitieuse.

La région Poitou-Charentes s'efforce d'être à la hauteur de cette ambition depuis plusieurs années déjà. Soucieuse de l'amélioration de l'organisation de la biologie, nous avons en effet été l'une des trois régions de France à mettre en place, dès 2006, un schéma d'organisation sanitaire concernant la biologie hospitalière. Ce schéma est repris et amplifié au sein du Projet régional de santé que j'adopterai dans les prochains jours.

Le pivot de ce schéma, c'est le Comité technique régional de biologie (CTRB). Le rôle du CTRB, associant dès son origine biologistes privés et publics, n'a jamais été aussi décisif pour accompagner les laboratoires dans la mise en œuvre de la réforme.

Pr Fauchère, Dr Gauthier, soyez remerciés pour la dynamique que vous avez su porter en région et pour vos travaux passés et à venir.

Vos missions ont été et sont nombreuses :

- renforcement de la logistique de transport des échantillons,
- renforcement des actions de formation et d'information,
- actualisation et mise à disposition d'un annuaire régional de la biologie hospitalière,
- promotion des échanges de données entre professionnels de santé,
- optimisation des actions de mutualisation et promotion des coopérations régionales public-privé
- optimisation de l'acquisition régionale de nouveaux équipements en biologie, en particulier dans le domaine de la communication informatique,
- etc.

Elles sont essentielles pour mener à bien la réforme issue de l'ordonnance du 13 janvier 2010.

Cette réforme est le fruit de la réflexion menée depuis plusieurs années au sein des hôpitaux et des fédérations professionnelles des biologistes publics et privés, et de leurs échanges professionnels avec les cliniciens. Elle comprend 2 mesures-phares :

- **La médicalisation** : il s'agit de réaffirmer le rôle du biologiste médical au sein du parcours de soins. Cette mesure doit conduire à une meilleure efficacité de la spécialité et une meilleure efficience des dépenses. Elle a pour conséquence d'intégrer le biologiste médical dans un dialogue avec le clinicien : « tous les examens nécessaires, rien que les examens suffisants ».
- **L'accréditation** : la réforme emporte une transformation des exigences de qualité des examens qui doivent répondre à des exigences de preuve et de traçabilité.

Par cette obligation, la France, pionnière il y a une vingtaine d'années avec le Guide de bonne exécution des analyses, devient le premier pays européen à rendre obligatoire l'accréditation selon une norme européenne. L'accréditation complète des laboratoires devra être réalisée au plus tard le 1^{er} novembre 2016. La preuve d'entrée dans l'accréditation, pour sa part, devra être apportée au plus tard le 1^{er} novembre 2013, ce qui en fait une priorité d'action régionale.

- La conséquence de ces deux mesures-phares, c'est la nécessaire **réorganisation** au sein des laboratoires, et la réorganisation territoriale des laboratoires entre eux.

L'ordonnance permet la création de laboratoires de biologie médicale de territoire. Là encore, la réforme est la reconnaissance du travail de préparation avancé mis en œuvre dans certains établissements.

Je pense ici évidemment à la démarche en Charente-Maritime Sud, et je pense au laboratoire multi-sites de la Vienne qui vous sera présenté cet après-midi.

Je sais enfin que vous avez beaucoup travaillé avec mes services sur un projet de réseau régional de télé-expertise. Si ce projet n'a pu être retenu au plan national jusqu'à présent, j'appelle de mes vœux que la dynamique se poursuive.

Vous l'aurez compris et vous l'éprouvez, la réforme de la biologie médicale comporte un certain nombre de pré-requis obligatoires. Ils sont exigeants ; nous les accompagnerons aux côtés du CTRB. Ces pré-requis sont nécessaires pour garantir les meilleurs soins au malade.

Je souhaite que la diversité et la richesse de vos échanges aujourd'hui vous permette de faciliter la mise en œuvre des mesures concrètes de cette réforme, au nom de l'efficacité et de la fiabilité dues au patient, au nom de l'efficience pour notre système de santé.

Bons travaux.

Dr Gallot, je vous passe la parole.

Je vous remercie,

François-Emmanuel Blanc,
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes